

FORMATION ASSURANCE ET PATRIMOINE SOCIAL (CGPC)

Contenu

Cette formation s'inscrit dans le cadre des obligations de formation continue des professionnels de la gestion de patrimoine, ainsi qu'aux professionnels qui souhaitent maîtriser l'assurance vie, la prévoyance, la retraite ainsi que l'épargne salariale.

Durée

La formation s'effectue pour une durée de 42 heures validantes.

Charge de travail

Vous effectuez la formation à votre rythme. Le cursus comprend des cours obligatoires, des tests d'entraînement en ligne et un test final.

Coût

Le tarif est de 1200 € TTC.

Objectifs

En choisissant cette formation, l'apprenant acquiert de nouvelles compétences professionnelles et une maîtrise des connaissances essentielles relatives au patrimoine social.

Déroulement

Un individu possède à côté de son patrimoine privé personnel, un certain nombre de protections contre les accidents de la vie, pour préparer la période où il ne pourra tirer de revenus de son travail. Ces protections peuvent être réalisées à titre personnel ou dans le cadre de l'activité professionnelle.

Dans le cadre de son activité professionnelle, il peut également bénéficier d'un certain nombre de dispositifs d'actionnariat ou d'épargne ou de capitalisation dans des cadres fiscaux très précis.

Le patrimoine social représente l'ensemble de ces protections ou capitaux liés soit à des dispositions personnelles soit à son environnement professionnel.

Une étude patrimoniale est incomplète et peut amener à passer à côté de solutions déjà existantes ou économiquement plus favorables en oubliant de prendre en considération ses dispositions envers lui-même, son conjoint, ses descendants ou ses proches.

Leur connaissance, leur mécanisme et conditions d'applications, et celle de leurs limites sont indispensables à l'existence de la profession de gestionnaire de patrimoine.

Modalité d'examen

L'évaluation des connaissances s'effectue en ligne et se présente sous la forme de QCM d'apprentissage, puis d'un QCM de validation.

Un résultat supérieur ou égal à 80% est nécessaire pour valider la formation.

En cas d'échec, l'apprenant a la possibilité de repasser l'examen.

Attestation

Lorsque vous aurez validé votre parcours, votre attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de l'activité vous sera délivrée.

Les + de Sumatra Formation Conseil

L'intégralité des actions que vous réalisez sur le Campus sont tracées et archivées pendant la durée de votre cursus, et jusqu'à délivrance de votre attestation finale de réussite.

Notre plateforme d'apprentissage est Web Responsive Design : elle fonctionne sous 24h sur 24h sur PC, Mac, Tablette Android ou iPad et avec la plupart des navigateurs internet.

L'assistance technique du webmaster en cas de problème est incluse dans l'offre.

Un tuteur pédagogique assure le suivi de vos travaux.

La durée de l'accès au site est illimitée pendant la durée de la convention de formation.

Contactez-nous !

Notre équipe est à votre disposition pour toute information ou demande d'inscription, n'hésitez pas à nous contacter

Par mail : contact@sumatraformationconseil.com

Par téléphone : 06 98 68 01 23 ou 04 42 71 87 21

Enregistré comme prestataire de la formation sous le numéro 93 13 13828 13

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Sumatra